

## Commission permanente du 7 février 2022 (V2)

---

Adoption d'un vœu relatif à la carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré  
pour la rentrée de septembre 2022

Le projet de carte scolaire pour la rentrée de septembre 2022 a été élaboré sans réelle concertation avec les élus.

La Directrice académique des services de l'éducation nationale a préparé cette carte scolaire avec les moyens dont elle dispose. Le bilan entre les projets de fermetures de classes et les projets d'ouvertures est négatif.

L'assemblée départementale a conscience de la réalité démographique de notre département, à savoir la baisse des effectifs scolaires. Cependant cette situation peut être considérée comme une opportunité pour organiser un véritable soutien de la scolarité de tous les élèves.

En démocratie, l'école doit être facteur d'intégration, d'émancipation et de promotion des enfants. Elle doit être comme la politique de santé, au cœur des priorités de la Nation. La France est l'antépénultième État sur 28 pays européens au regard du ratio élèves par enseignant pour l'enseignement primaire, selon une étude de l'INSEE de 2021.

Après deux années de pandémie avec une scolarité très perturbée, il est important de privilégier des classes avec un nombre restreint d'enfants. Pour ces deux raisons, il convient d'attacher une attention particulière à l'école en territoire rural comme en territoire urbain. Le dédoublement des grandes sections de maternelle, tout à fait souhaitable, ne peut pas se faire au détriment du maillage départemental, notamment en zone rurale où les notions de proximité, de transport, comme de cohérence de l'offre scolaire doivent être prises en compte.

Dans nos villes, comme en zone rurale, force est de constater que la qualité de l'enseignement constitue un élément d'attractivité du territoire.

Notre département justifie qu'une discrimination positive soit mise en œuvre à son avantage afin de garantir un enseignement de qualité, mais aussi un aménagement du territoire qui donne des signes forts pour décongestionner les zones urbaines.

**Pour toutes ces raisons, l'assemblée départementale exprime son opposition au projet de carte scolaire pour la rentrée de septembre 2022.**

**Le Conseil départemental demande à la DASEN de présenter un nouveau projet dans les meilleurs délais.**

**Pour l'avenir, le Conseil départemental demande à l'État de réfléchir désormais à l'élaboration de cartes scolaires pluriannuelles.**